

Avis à insérer en annonces légales

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Commune de VILLARS-SOUS-DAMPJOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commune de Villars-sous-Dampjoux informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 08 février 2018.

Monsieur Roger GAGEA, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 mars 2018 au vendredi 27 avril 2018 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de PLU, les pièces qui l'accompagnent dont l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Villars-sous-Dampjoux, Place Centrale (25190), pendant toute la durée de l'enquête. Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture habituelles de la Mairie, à savoir : le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et lors de la permanence du Maire le mercredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 11h00. Tous ces documents seront également mis en ligne sur le site internet « Registre Dématérialisé » (<https://www.registre-dematerialise.fr/628>) et consultables sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouverture de la Mairie au public et lors de la permanence du Maire.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie :

- le lundi 12 mars 2018 - 9h-12h,
- le samedi 17 mars – 9h-12h,
- le vendredi 27 avril 2018 - 14h-17h.

L'enquête a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU et de consigner éventuellement ses remarques ou observations sur le registre d'enquête ou de les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur ou par courriel à son intention (enquete-publique-628@registre-dematerialise.fr). Toutes les informations relatives à l'organisation de cette enquête peuvent être demandées auprès de M. LECHINE, Maire de VILLARS-SOUS-DAMPJOUX. A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver le PLU.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Villars-sous-Dampjoux, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet « Registre Dématérialisé » (<https://www.registre-dematerialise.fr/628>) et ce pendant un an.

À Villars-sous-Dampjoux, le 08 février 2018
Le Maire, Patrick LECHINE